

Communiqué de presse

Berne, le 20 mars 2018

92 organisations et plus que 2000 personnes demandent que le travail social ne fasse plus figure d'exception en matière de formation

Pour le 20 mars, journée internationale du travail social, 2000 organisations et personnes demandent au Conseil fédéral et aux autorités cantonales et communales en charge de l'action sociale de prendre des mesures pour que l'ensemble des personnes actives en tant que travailleuses sociales soient au bénéfice d'une formation correspondante.

En Suisse, seule la moitié des personnes actives dans le travail social (plus de 100'000 personnes) dispose d'une formation correspondante, comme le montrent plusieurs études récentes¹. Tout un chacun peut être déclaré travailleur social, éducatrice sociale ou assistant social sans avoir jamais suivi une formation correspondante. Aucune législation ne protège les professions du travail social sur le plan national. Cette situation est exceptionnelle en comparaison des professions voisines et par rapport aux pays qui nous entourent. Les conséquences sont lourdes en terme de qualité et d'efficacité : le travail social concerne des milliers de personnes et de familles, dans des situations de vie difficiles marquées par des problèmes de santé, de handicap et de pauvreté notamment.

C'est pourquoi AvenirSocial, l'association suisse des travailleurs et travailleuses sociales, a lancé une campagne nationale. Dans ce cadre, un appel a été lancé pour que les responsables politiques s'empoiennent rapidement du sujet et trouvent des solutions durables à cette problématique. Muni de plus de 2000 signatures, cet appel a été remis aujourd'hui, pour la journée internationale du travail social, au Conseil fédéral et aux autorités en charge de l'action sociale aux niveaux cantonal et communal. Il a récolté un large écho puisque 92 d'organisations d'employeurs, d'employés, de formateurs et d'usagers du travail social l'ont signé, ainsi que 2000 personnes individuelles.

Revendications de la campagne largement partagées

Les personnes et les organisations signataires de cet appel demandent aux autorités politiques et administratives fédérales, cantonales et communales ainsi qu'aux responsables des institutions, services et associations de l'action sociale de prendre les mesures suivantes:

- engager du personnel titulaire d'un diplôme en travail social ou suivant une telle formation ;
- favoriser les formations en cours d'emploi et les formations passerelles en reconnaissant des formations et expériences antérieures ;
- garantir un nombre suffisant de travailleuses et travailleurs sociaux diplômés ;
- développer une réglementation dans l'ensemble des secteurs exigeant 100 % de personnel qualifié en travail social.

Pour plus d'informations:

Véréna Keller, vice-Présidente d'AvenirSocial: 078 800 44 68, v.keller@avenirsocial.ch
www.uneformationvadesoi.ch

La photo peut être téléchargée en haute résolution sur le lien suivant : www.avenirsocial.ch/fr/photomedia

¹ AvenirSocial, Document de référence « Une formation en travail social pour des prestations de qualité », juillet 2017, Berne (<http://www.avenirsocial.ch/fr/f42001972.html>)